Informations de base

1995/2114(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget opérationnel CECA 1995: rectificatif **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	BARDONG Otto (PPE)	23/06/1995

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle		

Conseil de l'Union européenne

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/05/1995	Publication du projet de budget du Conseil	SEC(1995)0761	Résumé
16/06/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
06/09/1995	Vote en commission		Résumé
06/09/1995	Dépôt du rapport budgétaire	A4-0205/1995	
12/10/1995	Débat en plénière		
12/10/1995	Fin de la procédure au Parlement		
30/10/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1995/2114(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget

Base juridique	Traité CECA C 078
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/4/06764

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	**Commission**	**Référence**	**Date**	**Résumé**
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A4-0205/1995 JO C 287 30.10.1995, p. 0004	06/09/1995	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T4-0466/1995 JO C 287 30.10.1995, p. 0151-0194	12/10/1995	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		**Référence**	**Date**	**Résumé**
Projet de budget du Conseil		SEC(1995)0761	30/05/1995	Résumé

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Budget opérationnel CECA 1995: rectificatif

1995/2114(BUD) - 12/10/1995 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de M. Otto BARDONG (PPE, D), le Parlement européen approuve en le modifiant le projet de budget rectificatif concernant le budget opérationnel de la CECA pour 1995. Les modifications portent sur les points suivants : - estimant incompréhensible que, compte tenu du bilan de l'aide à la recherche, ce secteur ait été relativement négligé au cours des années écoulées, le Parlement propose de faire passer le montant affecté à ce poste de 60 à 81 millions d'écus ; - jugeant l'augmentation des aides de reconversion particulièrement élevées, il ramène ce poste de 35 à 28 millions d'écus ; - constatant l'évolution différenciée du secteur charbonnier et du secteur sidérurgique, il modifie les propositions de la Commission en matière d'actions sociales liées à la restructuration : ce poste passe ainsi de 60 à 50 millions d'écus en ce qui concerne la sidérurgie et de 38 à 42 millions d'écus pour les actions sociales liées à la restructuration de l'industrie charbonnière. Ce faisant, le Parlement supprime les 5 millions d'écus affectés aux dépenses administratives (comme cela avait déjà été demandé antérieurement par le PE) et allège de 5 millions d'écus les aides d'adaptation. Il fait en outre remarquer que la Commission a commis une erreur dans le total de ses dépenses (l'addition des 6 postes budgétaires donnant un total de 333 millions d'Ecus et non 331 millions d'écus comme présenté dans la proposition initiale) et regrette que cette dernière n'ait pas profité de la présentation de ce budget pour présenter un rapport relatif au "phasing in" de la CECA. Il demande enfin à la Commission de préciser ses vues à l'horizon 2002 afin de déterminer le montant des ressources financières qui subsisteront à cette date et de lever les incertitudes d'ordre juridique quant à la possibilité d'utiliser ces réserves.

Budget opérationnel CECA 1995: rectificatif

1995/2114(BUD) - 30/05/1995 - Projet de budget du Conseil

-OBJECTIF : ce document vise à justifier les modifications apportées au budget opérationnel CECA pour l'exercice 1995, dues en grande partie, à l'élargissement de la Communauté. L'augmentation de 13,5% du budget initial (passant de 291 MECUS à 331 MECUS) devrait pour l'essentiel permettre de répondre à des demandes de cofinancements pour des aides sociales ainsi que pour des aides en matière de recherche et de

reconversion. -CONTENU : Le projet de budget opérationnel CECA rectificatif pour l'exercice 1995 est d'un montant total de 331 MECUS au lieu de 291 MECUS initialement prévus. Les modifications portent sur les chiffres suivants: .produit du prélèvement de 0,21%: il passe de 91 à 100,5 MECUS dont l'augmentation est due principalement à l'entrée des nouveaux pays membres dans la CE - pour 6 MECUS - le reste étant dû à l'augmentation des tonnes d'acier imposables; .solde net : réduction de 125 à 120 MECUS due à la mise à jour des prévisions initiales de 1994; .amendes et majorations : 3,3 MECUS ont été récupérés des suites d'une sentence de la Cour; .divers : remboursements d'aides à la reconversion pour la création d'emplois lesquels n'ont pas été effectivement créés (ces remboursements ont été effctués très rapidement dans l'année); .annulations: l'augmentation de 11,3 MECUS est essentiellement due à la sous-utilisation de la part des Etats membres des montants initialement destinés à des aides sociales; . ressources non utilisées de l'exercice précédent : l'augmentation de 27,9 MECUS est due à la reprise dans l'exercice 1994 de la totalité des réserves destinées au dédomagement de 2 entreprises ayant subi des pertes dans le cadre du régime des quotas de 1980-88 (cette reprise est rendue possible par le règlement définitif du dédomagement avant la fin 1994); .reprises sur la réserve pour aléas : le recours initialement prévu sera évité en 1995. En ce qui concerne les besoins : .aides à la réadaptation : la dotation de 135 MECUS (+18%) permettra de satisfaire aux demandes des Etats membres mais cet ajustement n'a pas d'impact sur les travailleurs, bénéficiaires des aides cofinancées; .aides à la recherche : la dotation de 60 MECUS (+15%) répond aux besoins en matière de recherche technique (acier, en particulier); .aides à la reconversion : la dotation de 33 MECUS (+10%) servira à répondre aux attentes des nouveaux adhérents de la CE (et plus particulièrement de l'Autriche); .mesures sociales en liaision avec la restructuration des secteurs : dotations inchangées.